



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

À une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 4 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. **Adoption du Règlement no 857-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'ajouter des normes pour les bornes de recharges pour véhicules électriques
- b. **Adoption du Règlement no 858-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier les usages permis dans certaines zones situées à proximité de la nouvelle école primaire
- c. **Adoption du 2<sup>e</sup> projet de Règlement no 861-2019** modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'apporter des modifications aux définitions de garage attenant et de garage détaché dans les tableaux 8 et 9 de l'article 5.2.
- d. Avis de motion – Règlement no 861-2019
- e. Avis de motion – Règlement no 863-2019
- f. Dérogation mineure – 41, rue Principale
- g. PIIA affichage et PIIA zones commerciales et industrielles – 324, rue Laurier
- h. PIIA affichage – 340, rue Laurier

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Assurances professeure pour les activités de loisirs
- b. Embauche d'une préposé à l'accueil et à l'entretien au centre Multifonctionnel

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Adoption du rapport d'activités annuelles 2018 du service de sécurité incendie



**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Programme de traitement des matières organiques
- b. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le pavage 2019
- c. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement
- d. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Appui financier pour la réalisation du camp d'été spécialisé Lémerville

**12. ADMINISTRATION**

- a. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- b. Résolution pour reddition de compte 2018
- c. **Adoption du Règlement no 862-2019** modifiant le Règlement no 829-2018 pour l'instauration d'un programme de bonification Accèslogis Québec afin de modifier le montant maximal de la subvention
- d. **Adoption du Règlement no 864-2019** décrétant les heures d'ouverture du circuit de motocross MX St-Apo pour la saison 2019
- e. **Adoption du Règlement no 865-2019** modifiant le Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) no 806-2017 et ses amendements afin de tenir compte des nouvelles dispositions sur le tabac et le cannabis
- f. Réception définitive de la rue Laflamme et du prolongement de l'avenue des Générations
- g. Autorisation d'aller en appel d'offres pour services professionnels – feux de circulation sur la route 273
- h. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la route 273
- i. Octroi du contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et place Francoeur

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. ...

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

17876-04-2019  
point no 4

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

17877-04-2019  
point no 5

---

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

---



### Salaires bruts payés - Mars

Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	6 604.23 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	5 766.61 \$
Renault Lepage	6 237.88 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Pascale Lemay	4 054.28 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>44 674.16 \$</b>
Employés de voirie et bureau :	<b>51 344.80 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>14 650.38 \$</b>
Bibliothèque et brigadières :	<b>6 341.43 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>8 388.48 \$</b>
Employés du centre Multifonctionnel :	<b>5 643.71 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour mars 2019 :</b>	<b>131 042.96 \$</b>

### Comptes payés - Mars

Info Page	Téléavertisseurs	247.71 \$
Interfas	Assurances collectives - mars	9 743.59 \$
Distribution 20-100	Pompe portative	155.07 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation - mars	816.34 \$
Énergies Sonic	Huile à chauffage pour fournaise	2 915.44 \$
Corporation des aînés de St-Apo.	Contribution pour l'agrandissement	400 000.00 \$
127 <sup>e</sup> groupe Agapogil	Subvention	1 700.00 \$
Commission scolaire des Navigateurs	Commandite pour la course des 4-Vents	500.00 \$
Escadron 544 Lotbinière	Subvention	300.00 \$
Postes Canada	Apollinairois pour les commerces - février	31.19 \$
SAAQ	Immatriculations 2019	10 577.45 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt de certificats de localisation	400.00 \$
9262-5961 Québec inc.	Remboursement de taxes	288.82 \$
Empire RTL Construction inc.	Remb. dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Postes Canada	Apollinairois pour les commerces - mars	31.19 \$
Francis Page	Remb. dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Construction Omni MJD inc.	Remb. dépôt de certificats de localisation	400.00 \$
Ministre du Revenu	Saisie de salaire du 25 fév. au 24 mars	229.38 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 738.60 \$
Hydro-Québec	Électricité	16 022.82 \$
Télus	Centre Multifonctionnel - février	346.47 \$
Groupe Négotel inc.	Lignes téléphoniques	902.53 \$
Produits Suncor	Essence - mars	3 530.58 \$
Hydro-Québec	Électricité	19 334.26 \$
Énergir	Électricité caserne - février	584.38 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Vidéotron	Centre multifonctionnel - mars	91.19 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	126.15 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 627.33 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	15 124.35 \$
Ministre du Revenu	Remise gouvernementale	20 958.19 \$
CARRA	Cotisation - mars	1 781.68 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de mars 2019 :</b>		<b>527 680.79 \$</b>



## Comptes à payer - Mars

9235-0669 Québec inc.	Inspection annuelle bouteilles appareils respiratoires	2 225.59 \$
Le Groupe Accisist inc.	Formation camion nacelle et plate-forme	1 379.70 \$
Aréo-Feu	Lampes de poche	426.73 \$
Asphalte Lagacé Itée	Béton bitumineux	476.12 \$
Atelier Genytech	Entretien camions	1 938.10 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Entretien Kubota	1 861.23 \$
Automatisation JRT inc.	Télémétrie aux étangs	379.42 \$
Audrey Baril	Remboursement camp de jour	207.00 \$
Batterie Expert	Batteries pour UPS aux étangs	69.89 \$
Éloïse Beaupré	Activité Ôhangar	6.27 \$
Cathy Bergeron	Frais de déplacement - Municipalité St-Flavien	46.98 \$
Pièces d'équipement Bergor	Entretien du balai mécanique Pélican	1 042.00 \$
Béton Laurier inc.	Entretien des balais mécaniques	752.10 \$
Henriette Blais	Surveillance examens pompiers	36.00 \$
Boivin & Gauvin inc.	Inspection annuelle équipement incendie	2 881.79 \$
Bonair SD	Réparation et contrat entretien centre Multi.	886.17 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Pièces pour réseau d'aqueduc	13.80 \$
Boulon-Hydraulique C.T.M.	Boite de disques	86.58 \$
Brassard Buro inc.	Fournitures de bureau	714.19 \$
Cantol Corp.	Produits	745.96 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	555.99 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouche d'imprimante pour bibliothèque	106.82 \$
Centre de services partagés	Publication des normes ouvrages - voirie	37.28 \$
Chevaliers de Colomb	Achat de 4 cartes	100.00 \$
Citron Hygiène LP	Service mars, avril et mai	47.38 \$
Coair	Entretien au réservoir et sur drain au garage	971.04 \$
Code 4 Fire & Rescue	Inspection annuelle pour outils de désincarcération	874.30 \$
Commerçants de la Chaudière	Transport	92.61 \$
Se@a Constructo	Honoraires piste multifonctionnelle	22.68 \$
Conval Québec	Entretien au traitement eau potable	222.78 \$
Les Créations Réka	Rénovations hôtel de ville	9 480.58 \$
Rosalie Cyr-Demers	Atelier de soccer	300.00 \$
Délivro	Transports de colis	368.85 \$
Déneigement Olivier	Déneigement de la patinoire	1 121.01 \$
Distribution 2020	Crochets pour mur d'exposition au centre Multi.	230.10 \$
Distributrices G.M.P.	Location distributrices pour friandises et café	727.37 \$
Distnet inc.	Nettoyage station égout principale	1 762.35 \$
École nationale des pompiers	Examens théoriques	650.00 \$
École de danse Port-O-Swing	Animation soirée de bénévoles	500.00 \$
Éditions Belzo	Achat d'un livre	26.10 \$
EIRS Alarme	Recharges extincteurs et inspection	872.21 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Ajustement du contrat pour la tonte de gazon	6 718.18 \$
Envir'eau puits inc.	Travaux d'alésage	14 194.18 \$
Équipements incendies CMP Mayer	Pièce et équipement incendie	11 474.22 \$
Éthier Avocats	Honoraires pour réclamer taxes février	465.99 \$
Astus inc.	Frais de communication et de service, Bluetooth	6 785.82 \$
Eugène Allard	Produits ménagers, papier hygiénique, etc.	276.83 \$
Eurofins Environnement	Analyses traitement eau potable et contrôle bactéries	525.21 \$
Aline Falardeau	Cours de yoga	2 000.00 \$
Catherine Fay	Atelier de soccer	150.00 \$
Fédération des centres d'action bénévole	Matériel promotionnel	241.51 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement avril	6 800.40 \$
Formation E.M.P.	Formation ONU pour pompiers	939.60 \$
Formation prévention secours	Formation secourisme	125.32 \$
Chantale Gagnon	Ménage centre Multi, salle com. et chalet	1 401.25 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Entretien du Ford F-150	586.38 \$
Gaston St-Pierre et associés	Honoraires professionnels	313.88 \$
Groupe Archambault inc.	Achat d'un livre	16.75 \$
Groupe Promex	Travaux de la génératrice au réservoir des Lilas	128 548.73 \$
Hydro-Québec	Électricité	288.89 \$
Installation René Mailloux	Coffre protecteur pour micro sans fil	114.97 \$
Isotech instrumentation inc.	Réparation et entretien sur habits de pompier	291.22 \$
Jambette	Achat d'un module de jeux	24 720.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Javel Bois-Franc inc.	Traitement eau potable	1 200.98 \$
Joli-Cœur Lacasse	Services professionnels	988.79 \$
Kone inc.	Contrat au centre Multifonctionnel	938.92 \$
L. Delisle inc.	Déneigement avril	40 496.34 \$
Antoine Daniel Laflamme	Vidéo aérienne de la Fête des Neiges	45.00 \$
Dany Lamontagne	Permis de boisson pour soirée des bénévoles	89.00 \$
Marie-Ève Lapointe	Remboursement camp de jour	225.00 \$
Magasin Latulippe	Paires de bottes de sécurité pour voirie	830.49 \$
Leblanc Illuminations Canada	Lampadaires	14 396.58 \$
Renault Lepage	Réparation d'un cellulaire	137.96 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	1 439.67 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres, certificat-cadeau	469.62 \$
Linde Canada limitée	Location pour le garage	88.29 \$
Marché Veilleux	Divers pour caucus	12.48 \$
Lise Martineau	Ménage hôtel de ville et salle du conseil - mars	1 736.12 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	Écussons et vêtements de pompier	834.72 \$
Maxi Étal inc.	Réparation sur camion pompe incendie	634.99 \$
Médias Transcontinental	Publi-Sac (terrain de jeu et Apollinairois)	414.32 \$
Messer Lévis	Équipement de sécurité pour toiture	204.51 \$
Martin Miller	Remboursement - réparation de pochette	23.00 \$
Monburo.ca	Caisses de papier	1 107.10 \$
Frédéric Moreau	Atelier de soccer	137.50 \$
MRC de Lotbinière	Ajustement et quote-part	64 118.46 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part avril	6 466.99 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide pompiers	410.52 \$
Nordik Sports	Entretien scie mécanique et achat d'une scie	2 360.65 \$
Normand Côté électricien	Divers travaux d'électricité	2 247.91 \$
Notarié inc.	Services professionnels	1 915.00 \$
Novicom technologies inc.	Disques durs, ordinateur, casque d'écoute, caméra...	5 042.46 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heures d'excavatrice et déneigement avril	68 278.24 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	89.17 \$
Pluritec ltée	Honoraires - travaux rues de l'Église et Principale	8 831.81 \$
Postmedia Network inc.	Guide auto et guide camion SAAQ	131.08 \$
Produits Capital	Papier hygiénique et produits entretien ménager	529.80 \$
Québec Linge	Location de tapis	146.29 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	951.91 \$
BMR Avantis	Bois pour réservoir des Lilas	733.20 \$
Rabais Campus	Revus pour la bibliothèque	220.47 \$
Ray Source inc.	Étagère bibliothèque	2 602.06 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebus	1 149.75 \$
Régie intermunicipale	Quote-part avril	21 979.66 \$
Rembourrage d'auto Daigle inc.	Vitre pour camion	101.33 \$
Remorquage Bellechasse	Dépannage citerne	977.29 \$
Roulement Techno inc.	Pièces et entretien balai	2 973.65 \$
Samson & frères	Recherche en eau et test de pompage	95 805.80 \$
Sani Orléans inc.	Déboucher égout rue de l'Église	853.13 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	15 clés	49.67 \$
Servi-pompe S.P. inc.	Entretien remorque asphalte et pièce	540.88 \$
Sintraq inc.	Manutention hivernale réseau d'aqueduc	386.68 \$
Sinto inc.	Bouteille vide et produits pour service incendie	219.82 \$
S. Leblanc Consultant	Services profes. pour réaménagement de rues	5 122.14 \$
SNC-Lavalin inc.	Honoraires profes. prolongement aqueduc	4 484.03 \$
Groupe Solu Tech	Égouts bouchés au 378, route 273	173.33 \$
Stinson Équipement inc.	Entretien pour remorque à asphalte	894.64 \$
T.G.C. inc.	Aménagement et raccordement des puits	60 335.16 \$
Toshiba	Photocopieur administration	1 221.40 \$
Service de transport adapté Lobcar inc.	Quote-part 2019	16 259.65 \$
Veolia Water Technologies	Produits pour traitement d'eau potable	1 460.79 \$
Wolseley Canada inc.	Réseau d'aqueduc	833.57 \$
WSP Canada inc.	Projet Nos Actifs	12 779.47 \$
Würth Canada limited	Lingettes, gants et produits traitement eau potable	410.81 \$
Xérox Canada	Photocopieur urbanisme	595.69 \$

**Total des comptes à payer pour le mois de mars 2019 : 703 360.14 \$**



17878-04-2019  
point no 7a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 857-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES NORMES POUR LES BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a fait l'installation d'une super station de quatre bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sur un terrain commercial de la rue Laurier;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne prévoit pas la construction de ce type d'équipement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 février 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 857-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17879-04-2019  
point no 7b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 858-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS CERTAINES ZONES SITUÉES À PROXIMITÉ DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE SUR LA RUE DES VIGNES**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est inapproprié de permettre des restaurants-minute et des dépanneurs autour d'une école;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 février 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;





IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 858-2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

---

17880-04-2019  
point no 7c

**ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 861-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AUX DÉFINITIONS DE GARAGE ATTENANT ET DE GARAGE DÉTACHÉ DANS LES TABLEAUX 8 ET 9 DE L'ARTICLE 5.2.**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE ledit règlement ne prévoit pas de limitations relativement à la forme et à la distance des parties du bâtiment annexe qui touchent au bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 861-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17881-04-2019  
point no 7d

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 861-2019**

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 861-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'apporter des modifications aux définitions de garage attenant et de garage détaché dans les tableaux 8 et 9 de l'article 5.2.

---

17882-04-2019  
point no 7e

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 863-2019**

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 863-2019 modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 et ses amendements afin d'ajouter et de modifier des définitions en lien avec les bâtiments attenants.

---

17883-04-2019  
point no 7f

**DÉROGATION MINEURE – 41, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de lotissement numéro 2018-008 et une demande de dérogation mineure numéro 2018-053 pour la propriété située au 41, rue Principale, lot 5 335 721 du cadastre du Québec;



ATTENDU QUE le conseil municipal, par la résolution numéro 17714-11-2018 adoptée le 5 novembre 2018, a suspendu la demande de dérogation mineure afin de permettre aux demandeurs de revoir leur projet;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure initiale consistait à autoriser un lot partiellement enclavé en zone agricole d'une largeur 5.79 mètres, pour autoriser deux lots partiellement enclavés de formes irrégulières et pour permettre de réduire la marge de recul arrière à 4.57 mètres pour une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un nouveau projet d'implantation et que la demande de dérogation mineure sera pour autoriser un lot partiellement enclavé en zone agricole d'une largeur de 5.79 mètres alors que la norme est de 18 mètres minimum et pour permettre deux lots partiellement enclavés de formes irrégulières dans le périmètre d'urbanisation alors que le Règlement de lotissement en vigueur précise qu'un nouveau lot doit être loti selon une forme rectangulaire régulière dont les lignes de terrain sont droites, rectilignes et non brisées;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 12 mars 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007, du Règlement de lotissement numéro 591-2007 et du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE les parcelles de terrains visées par la présente demande de dérogation mineure seront retirées du périmètre du noyau villageois;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis de lotissement numéro 2018-008 et la demande de dérogation mineure numéro 2018-053 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité

*Le conseiller no 5, André Sévigny, s'abstient de vote pour cette résolution pour lien familial.*

17884-04-2019  
point no 7g

---

## **PIIA AFFICHAGE ET PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 324, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes pour la propriété située au 324, rue Laurier;

- Demande de permis numéro 2019-066 pour l'installation d'une enseigne murale pour un nouvel usage du Club de cheerleading de Lotbinière.
- Demande de permis numéro 2019-071 pour l'installation d'une clôture afin de délimiter une aire d'entreposage extérieure pour un nouvel usage de vente au détail d'automobile.

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de permis numéro 2019-066 et 2019-071 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité.





17885-04-2019  
point no 7h

### **PIIA AFFICHAGE – 340, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-076 pour la propriété située au 340, rue Laurier pour l'installation d'une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2019-076 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

---

17886-04-2019  
point no 8a

### **ASSURANCES - PROFESSEURE POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS**

ATTENDU QUE le service des loisirs et des sports de la Municipalité de Saint-Apollinaire retient les services de Madame Aline Falardeau à titre de professeure de yoga pour la session de printemps, pour une durée de 10 semaines (19 mars au 21 mai 2019), à raison de 1 h 30 par semaine, au taux de 100 \$ du cours;

ATTENDU QUE madame Falardeau est travailleuse autonome, elle sera responsable de ses obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter madame Falardeau à titre d'assurée additionnelle exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

---

17887-04-2019  
point no 8b

### **EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE Madame Angela Aubin Bergeron a remis sa démission comme préposée au centre Multifonctionnel;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme préposée à l'accueil et à l'entretien du centre Multifonctionnel, Madame Mariane Giguère.

L'horaire est variable, soir et fin de semaine, selon les besoins, et le salaire est rétroactif à la première journée de travail, soit le 13 mars 2019.

L'employée sera syndiquée après 90 jours comme prévu dans la convention collective en vigueur.



Que les autres conditions de travail sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

D'autoriser le directeur du service des loisirs à signer un contrat de travail pour Mariane Giguère.

Adopté à l'unanimité.

---

17888-04-2019  
point no 9a

### **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUELLES 2018 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU la réception du rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté du 22 mars 2019;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil adopte ledit rapport d'activités annuelles 2018.

Adopté à l'unanimité.

---

17889-04-2019  
point no 10a

### **PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE le gouvernement provincial exige, par sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le bannissement des matières putrescibles de l'enfouissement d'ici au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière construira, en 2020, une plateforme de compostage au site d'enfouissement de St-Flavien et qu'une collecte des matières putrescibles sera mise sur pied par les municipalités au printemps 2021;

ATTENDU QUE le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) nécessite de connaître le nombre d'unités d'occupation et le territoire desservis par la collecte des matières putrescibles;

ATTENDU QUE la Municipalité doit décider si elle souhaite effectuer la collecte partielle des matières putrescibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'informer la MRC de Lotbinière que la collecte des matières putrescibles à la Municipalité de Saint-Apollinaire se fera pour 85 % des unités d'occupation, tel qu'illustrées sur la carte de la MRC reçue le 29 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

---

17890-04-2019  
point no 10b

### **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE PAVAGE 2019**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour le pavage 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait au pavage pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

---

17891-04-2019  
point no 10c

### **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour le déneigement des secteurs urbain, rural et les stationnements de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour le déneigement des secteurs urbain, rural et les stationnements pour une période de 3 ou 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

---

17892-04-2019  
point no 10d

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

ATTENDU QU'un programme d'aide financière a été mis en place par le Gouvernement du Québec pour favoriser les déplacements actifs dans les secteurs urbanisés;

ATTENDU QUE ce programme vise entre autres, à diminuer les risques de décès et de blessures des usagers du réseau routier, notamment en ce qui concerne les types de clientèles les plus vulnérables comme les cyclistes et les piétons, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a débuté en 2016, la mise en œuvre d'un réseau multifonctionnel visant à relier par circuit piétonnier et cyclable les secteurs résidentiels avec les équipements municipaux et les deux écoles primaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire poursuivre la mise en œuvre de ce réseau par le réaménagement de certaines intersections sensibles et souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par le programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la continuité du projet *intersections sensibles du réseau de pistes multifonctionnelles* dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière du ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité.

---

17893-04-2019  
point no 11a

### **APPUI FINANCIER POUR LA RÉALISATION DU CAMP D'ÉTÉ SPÉCIALISÉ LÉMERVEIL**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui financier pour la réalisation du camp d'été spécialisé Lémerville 2019;

ATTENDU QU'un enfant polyhandicapé de Saint-Apollinaire fréquente ce camp d'été spécialisé et bénéficie de leurs services;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer au camp d'été spécialisé Lémerville, un montant de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

---



17894-04-2019  
point no 12a

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux conjointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

17895-04-2019  
point no 12b

**RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE 2018**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.



17896-04-2019  
point no 12c

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 862-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 829-2018 POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE BONIFICATION ACCÈSLOGIS QUÉBEC AFIN DE MODIFIER LE MONTANT MAXIMAL DE LA SUBVENTION**

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordera à la Municipalité de Saint-Apollinaire un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 829-2018 le 4 juin 2018;

ATTENDU QUE le programme a pour but exclusif de bonifier le projet AccèsLogis Québec ACL826, soit le projet d'agrandissement phase III de la maison des aînés située sur la rue de l'Église;

ATTENDU QUE le montant maximal de la subvention a été augmenté;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019, par Daniel Laflamme, conseiller n° 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 862-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17897-04-2019  
point no 12d

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 864-2019 DÉCRÉTANT LES HEURES D'OUVERTURE DU CIRCUIT DE MOTOCROSS MX ST-APO POUR LA SAISON 2019**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 383 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, autorise un locataire à poursuivre l'exploitation de la piste de motocross sur sa propriété;

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer les heures d'ouverture de ce nouveau circuit de motocross MX ST-APO;

ATTENDU QU'une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur est souhaitable;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 864-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17898-04-2019  
point no 12e

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 865-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP) NO 806-2017 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE TENIR COMPTE DES NOUVELLES DISPOSITIONS SUR LE TABAC ET LE CANNABIS**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière recommandait aux seize municipalités locales en 2016 d'adopter la première version du Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) suite aux travaux du comité de travail temporaire pour l'élaboration dudit règlement;



ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le RHSPPPP no 806-2017 le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE le comité temporaire a élaboré une modification du règlement pour notamment tenir compte de nouvelles dispositions sur le tabac et le cannabis;

ATTENDU QUE certains changements sont apportés au RHSPPPP à la suite de commentaires ou de problématiques d'application;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 865-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17899-04-2019  
point no 12f

---

### **RÉCEPTION DÉFINITIVE DE LA RUE LAFLAMME ET DU PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES GÉNÉRATIONS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive signé par l'ingénieure de la firme SNC-Lavalin, pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Laflamme et du prolongement de l'avenue des Générations;

ATTENDU QUE ces travaux, incluant un bassin de rétention et un sentier piétonnier, ont fait l'objet d'un protocole d'entente avec le promoteur « Ultima immobilier inc.» en vertu du règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession des lots 3 383 296, 6 116 190, 6 116 292, 6 116 293 et 6 116 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant « Ultima immobilier inc. »;

Les rues cédées à la Municipalité pour la somme d'un dollar (1.00 \$) sont considérées comme publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le conseil autorise le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

17900-04-2019  
point no 12g

---

### **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS – FEUX DE CIRCULATION SUR LA ROUTE 273**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour des services professionnels concernant l'installation de feux de circulation sur la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour des services professionnels concernant l'installation de feux de circulation sur la route 273.

Adopté à l'unanimité.





17901-04-2019  
point no 12h

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT  
D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA ROUTE 273**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle en bordure de la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle en bordure de la route 273.

Adopté à l'unanimité.

17902-04-2019  
point no 12i

**OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET  
PLACE FRANCOEUR**

ATTENDU QUE madame Lise Martineau et monsieur Jonathan Côté, préposés à l'entretien ménager de l'hôtel de ville et place Francoeur, mettront fin à leur contrat à compter du 30 avril prochain;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 3 ont été reçues, dont voici les résultats :

Nom de la compagnie	2019 prix à l'heure	2020 prix à l'heure
Gestion Servi-Plus (Chantal Gagnon)	1400 \$/mois 20 \$/h	1400 \$/mois 20 \$/h
Entretien Pam-Net	2000 \$/mois 28 \$/h	2000 \$/mois 28 \$/h
Entreprises Crolin inc.	3461.50 \$/mois 28 \$/h	3548.30 \$/mois 29 \$/h

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien ménager pour les édifices de l'hôtel de ville et place Francoeur au plus bas soumissionnaire, soit Gestion Servi-Plus, au prix mentionné ci-dessus plus taxes.

Le contrat est en vigueur du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 décembre 2020.

Le contrat est renouvelable au gré de la Municipalité et de l'entrepreneur, pour une période de 12 mois additionnels à l'échéance.

Adopté à l'unanimité

17903-04-2019  
point no 16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.



17904-04-2019  
point no 17

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 20 h 14.

Adopté à l'unanimité.

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 6 MAI 2019**